

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

23 OCTOBRE & 20 NOVEMBRE 2019 • LUXEMBOURG



EXPATRIÉS, FRONTALIERS, DÉTACHÉS

MERCREDI 23 OCTOBRE 2019

RESSOURCES HUMAINES & DROIT SOCIAL

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019



MERCREDI 23 OCTOBRE 2019 – LUXEMBOURG

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : **Annie ELFASSI**, Avocat à la Cour, Associée, Employment & litigation, **BAKER MCKENZIE LUXEMBOURG**

8h30 Accueil des participants

8h45 Introduction par la Présidente de séance

9h00  Focus

Quelles nouveautés en matière de détachement des salariés ?

- Quels sont les points d'actualité en droit du travail luxembourgeois ?
- Projet de réforme de la directive de 1996 : où en est-on ? (rémunération, sous-traitance, détachement de longue durée et travail temporaire)
- Brexit : quelle situation pour le travailleur détaché ? *Quid* du salarié en déplacement ?
- Prestation de services occasionnelle et temporaire au Luxembourg : quelles sont les dernières nouveautés ? Quelles sont les règles applicables compte tenu du projet de la nouvelle réforme ?

Hervé MICHEL

Senior Counsel

BSP

10h00 Comment embaucher un salarié étranger ?

- Quoi de neuf depuis la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration ?
- Quels sont les avantages pour l'employeur ?
- Quels sont les travailleurs visés ?
- Quelles sont les clauses à insérer dans un contrat de travail luxembourgeois ?
- Quels sont les types de permis disponibles ?
- Brexit
- Quelles sont les sanctions en cas d'embauche d'un travailleur salarié irrégulier ?

Annie ELFASSI

11h00 Pause-networking

11h30  Pratique

Télétravail : le remède miracle pour les expatriés, frontaliers et détachés ?

- Existe-il un cadre légal bien défini ?
- Quels points d'attention en droit du travail ?
- Quels impacts d'un point de vue de la sécurité sociale ?
- Y a-t-il des questions fiscales liées au télétravail ?
- Quels sont les avantages pour les employeurs ?
- Quels risques sont liés au télétravail ?

Philippe SCHMIT

Partner – Employment, Pensions & Benefits

ARENDT & MEDERNACH

12h30 Séance de questions/réponses

12h45 Lunch

14h00 360° législatif et pratique sur la fiscalité des frontaliers

- Quels sont les changements qui vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ? Quels sont les changements concrets depuis la réforme fiscale ?
- Nouvelle convention fiscale : frontaliers français, que devez-vous retenir ?
- Quelles seront les classes d'impôt applicables ?
- Comment sera calculé l'impôt ?
- Quelles seront les obligations déclaratives ? Quel sera l'impact des autres revenus du couple ? D'une activité partielle à l'étranger ?



SESSION PARTICIPATIVE

Cas pratique – Mode d'emploi des impôts 2020 pour les frontaliers mariés

Joelle LYAUDET

Partner

BDO TAX & ACCOUNTING

15h15 Séance de questions/réponses

15h30 Pause-networking

16h00 La sécurité sociale face à des frontaliers et/ou des employeurs multiples

- Les aspects de sécurité sociale en matière de contrats globaux
- Quelle sécurité sociale s'applique si on travaille pour plusieurs employeurs ?
- Quels sont les plafonds de la sécurité sociale ?
- Quelle sécurité sociale s'applique en matière de détachement ?

Yuri AUFFINGER

Head of litigation and employment

NORTON ROSE FULBRIGHT

17h00 Session de questions/réponses

17h15 Clôture de la journée



POUR QUI ?

- Tax directors
- HR directors
- Tax managers
- HR officers
- HR managers
- Responsables des ressources humaines
- Responsables de la gestion de carrières
- Responsables expatriation et mobilité internationale
- Responsables administration du personnel
- Compensation et benefits managers
- Responsables payroll
- Responsables juridiques et financiers
- Avocats et juristes

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 – LUXEMBOURG

PRÉSIDENTE DE SÉANCE MATINÉE :

Hélène WEYDERT, Avocat, **HELENE WEYDERT AVOCAT****8h30** Accueil des participants**9h00** Introduction par la Présidente de séance**9h15 Actualité jurisprudentielle**

- Quels sont les arrêts à retenir pour l'année 2019 ?
- CEDH : communication, vie privée et vie professionnelle. Quels sont les droits à la vie privée au travail ?
- Droit à la déconnexion : arrêt de la Cour d'Appel du 2 mai 2019
- Durée du temps de travail journalier. Quelles sont les obligations de l'employeur ?
- La validité d'une clause de non-concurrence

Hélène WEYDERT**10h15 Harcèlement moral : prévention et gestion d'une plainte**

- Y-a-t-il une obligation de sensibiliser et/ou de prévenir des actes de harcèlement moral ?
- Comment réagir lorsqu'un(e) salarié(e) affirme être victime de harcèlement moral ?
- Quelles mesures/sanctions prendre contre un harceleur ?
- Quels risques pour l'employeur ?
- **Exemples concrets et appréciation jurisprudentielle**

Maurice MACCHI

Senior Associate

ALLEN & OVERY**11h15** Pause-networking**11h30 Mobiliser vos salariés grâce aux plans d'intéressement et à la rémunération variable**

- Les évolutions des requis légaux et réglementaires quant aux paiements des rémunérations variables
- Les caractéristiques clés des diverses méthodes de rémunération
- La rémunération en tant que levier de motivation pour les collaborateurs
- LTIPs utilisés au Luxembourg

Sacha THILL

Senior Manager - Executive Compensation & Tax

DELOITTE**12h30** Lunch**13h45 Les défis de la mobilité dans un contexte international**

- Quelles sont les principales formes de mobilité et leurs conséquences en matière de fiscalité et de sécurité sociale ?
- Cas pratiques et focus sur Brexit
- Quels outils les RHs peuvent mettre en place afin de s'assurer la conformité de l'entreprise tout en allégeant leurs démarches administratives ?

Marie VINTROU

Manager

KPMG LUXEMBOURG**14h45 Le Compte Épargne Temps**

- Loi du 24 avril 2019
- Alimentation du CET et utilisation du congé épargne temps : quelles modalités ?
- Dans quels cas le compte épargne temps est-il liquidé ?
- *Quid* du CET lors de la rupture du contrat de travail ?
- Le report de congés

Benoit MARÉCHAL

Partner

COLLIN MARÉCHAL AVOCATS**15h00 Payroll : comment gérer la paie d'un travailleur frontalier travaillant à Luxembourg et partiellement à l'étranger ?**

- Quand et comment organiser ce type de paie ?
- Comment gérer la paie :
 - Règles générales
 - Cas particuliers
- Quelles sont les différentes méthodes de calcul ?
 - Quels impacts sur les formalités de fin d'année et les communications aux autorités fiscales étrangères ?

Constance COLLETTE

Director

ESTERA**15h45** Pause-Networking**WORKSHOP****16h00 Cas pratique Exemple concret de la paie scindée pour un frontalier****Constance COLLETTE**, Director**ESTERA****17h15** Session de questions / réponses**17h30** Clôture de la journée**POURQUOI ?**

- Maîtriser les évolutions récentes et les réformes en cours qui auront un impact sur la gestion des salariés migrants
- Faire le point sur toutes les questions liées à la sécurité sociale, la fiscalité et aux droits et obligations des salariés, expatriés, frontaliers et détachés
- Déterminer les informations à fournir à l'administration fiscale

COMMENT ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les orateurs pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun
- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements inscriptions

IFE by Abilways
16A, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg
Tél. : +352 28 488 819
infoclient-ife@abilways.com

Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse - sleroy@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

2 jours : 1 400 € HT
1 jour : 850 € HT

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BGL BNP Paribas
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLULLL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPI, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@ifexecutives.com ou par courrier postal : 16A, Avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

MERCREDI 23 OCTOBRE 2019
& MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019
LUXEMBOURG

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la conférence d'actualité (code 26421) et je choisis :
- Expatriés, frontaliers, détachés**
Mercredi 23 octobre 2019
 - Ressources humaines et droit social**
Mercredi 20 novembre 2019

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

